L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 75, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI 7 DECEMBRE.

SPECTACLES BALS, &c

GRAND OPERA HOUSE,

CLARA MORRIS,
Matinée Samedi 8 Décembre.
CHANGEMENT D'HEURES:
Les portes s'ouvriront à 12 M. Lever du rideau à 1 heure. 7dée—

GRAND OPERA-HOUSE.

RUE DU CANAL,
(Entre Bourgogne et Dauphine.)
D. BIDWELL.....Directeur
Commençant Lundi soir, 3 décembre,
La fameuse artiste américaine,

CLARA MORRIS,

Secondée par M. GUSTAVUS LEVICK et une forte troupe d'amateurs.
Sous la direction de M. FRANK L. GOODWIN.
Durant le susdit engagement les drames suivants seront donnés:

LUNDI, MARDI SAMEDI EN MATINÉE,	THE NEW MAGDALEN.
MERCREDI ET JEUDI SOIRS	ARTICLE 47.
VENDREDI SOIR	CAMILLE.

La Troupe Dramatique de Morris, secondant M. GUSTAVUS LEVICK, donnera, aux prix réguliers,
Dimanch, 2 déc., et Jeudi en matinée—THE MARBLE HEART.
Dimanche soir, 9 déc.—THE TICKET-OF-LEAVE-MAN.
Le contrôle est ouvert tous les jours de 9 a. m. à 10 p. m. 1er déc—

Théâtre de l'Opéra.

M. A. J. DEFOSSEZ.....Directeur

SAMEDI, 8 décembre,—Grande Matinée.
LES DRAGONS DE VILLARS,
Opéra-Bouffe en 3 actes. Musique de Maillard.
Mmes JOUANNY, DORASY, MM. Maugé, Puget, Marty.
SAMEDI, 8 décembre, 16e soirée d'abonnement
LES HUGUENOTS,
Grand opéra en 5 actes. Musique de Meyerbeer
MM. LESTELLIER, Jourdan, Richard, Boehl, Vern. Mmes VILLANOVA, JOUANNY, Dorasy, Deux Ballets.
DIMANCHE, 9 décembre—soirée extraordinaire
LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE,
Opéra en 3 actes, Musique d'Ambroise Thomas.
Mlles JOUANNY, Dorasy et Fholla.
MM. VALDEJO, Bouhivers, Puget.
6 déc—

Une Merveille de 9 Jours!

DECEMBRE — TOUT
de 7 au 15 — Multiplié
Inclusivement, — PAR TROIS,
12 ARABES — 35 ACTES!
ENORMES. — GRAND!

Cirque Cole!
RICHE — SPLENDIDE
Humain FLY! — NOUVEAUX Attraits!
Emplacement: Rue du CANAL, Vis-à-vis la Station des chars.
Entrée: 50 cents; Moitié prix pour les Enfants.
Sièges numérotés, $1
Une saison de Grand Carnaval! Matinée tous les jours, le Dimanche excepté, à 11 heures du matin. Spécialité du soir à 8 heures. Première représentation VENDREDI soir.
Places en vente au magasin de musique de Louis Grunewald, 127 rue du Canal.
7 déc—8f

Cirque Gigantesque de W. W. Cole

AVIS SPECIAL.
Cirque La Grande Parade de ce cirque commencera sur le terrain du Cirque, à midi, VENDREDI, 7 DÉC.
LES ARABES dans une caravane réelle dans le désert. **Parade**
Sorties en foule pour voir ce grand
CARNAVAL DES NATIONS,
L'ITINERAIRE sera connu sait. De la rue, rue du Canal à la rue du Camp, et sur rues Gallipoli, Magazine, Première, St Charles, Lafaye, Romparte, Esplanade, Royale, Canal et de là à la toile.
Première Représentation:
VENDREDI SOIR, 7 DÉC.
7 déc—1f

Librairie Francaise,

59 - - - Rue de Chartres - - - 59
COIN BIENVILLE.

H. BILLARD.

Reçu par les dernières arrivages d'Europe et de New York un STOCK COMPLET de
Livres classiques
Et de FOURNITURES POUR ECOLES, PAPETERIE ESQ, REGISTRES POTEFEUILLES, MEMORANDUMS, Etc.
Ainsi qu'un choix considérable de PORTE-MONNAIES, SACS POUR DAMES PORTE-CARTES, AGENDAS DE POCHE ETUIS A MUSIQUE, Etc., Etc., genres et modèles nouveaux.

Albums à Photographies!
Albums à Photographies!
Le choix le plus riche, le plus complet, et les modèles les plus nouveaux, reliures marocain cuir de Russie, peluche soie, fleurs et ornements dorés. Cet assortiment comprend plus de mille modèles nouveaux.
Depuis le meilleur marché jusqu'aux reliures les plus riches.
LA LIBRAIRIE FRANÇAISE reçoit chaque semaine les ROMANS NOUVEAUX, et a toujours en main les ŒUVRES COMPLETES des AUTEURS CONTEMPORAINS.

Librairie Française et Américaine,
GROS ET DETAIL,
En vente à la Librairie Française:
Les ŒUVRES de ALFRED MERCIER.
L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS, suivie de l'HISTOIRE DE LA LOUISIANE, par Madame M. D. GIRARD.
L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE racontée aux enfants louisianais, par Madame LAURE ANDRY.
Souvenirs d'Amérique et de France par une Créole, un magnifique volume, $1 50.
11nov—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverte de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs ayants droit seront priés d'en donner avis au Consulat.
Abadie Jean Dominique — Gerard Joseph
Abadie Alexandre — Gaspar Pascal
Aimont Auguste Lucien — Hémard
Ader Joseph Celestin — Heurré Firmin
Bordes Yeuve — Jerry H-ari
Bertrice Baptiste — Lafleut Auguste H
Beninger Augustin — La Besse A
Bordes Pierre — Legrand Jules Alex
Bernard Celestin F — Lebeau Louis
Berbes Jean — Lescaret Clodomir
Baldwin Louis Aug B — Loustaud Hippolite
Bonapart Pierre — Mchaston Casimir
Berdon Bertrand F — Miset Emmanuel et P Jo
Beaulieu Henri D — Perrot Gabriel A
Clavette Adolphe — Pr Oscar Gabriel
Cornibé Henri — Pelloz Joseph
Chevalier Jean L H — Perrot Gabriel A
Castex Bertrand A — Plaisance
Cab rac Bernard — R ay Raimond
Chverie François — Rebel Jules Alex jun
Coulon Pierre Benoît — Sarrazin Bernard
Congot Jean Marie — Soyaro
Dupuy J F — Sonne William P
Dorra Bernard I P — Salmont Claude
Beaumont René Louis — Sarrat Marc Vve
Fouchard Frédéric — Thomas Jacques J P
Furstel's ainé — Thevenin Marc Vve
Bougeret Armand — Vatelot Jules J
Guillaumé Marie — Weil Paul David
Le Consul Général chargé du Consulat, Vicomte PAUL D'ARZAC.
La Nlle-Orléans, le 1er décembre 1883

Spectacles. Bals, &c

Théâtre St Charles de Bitwell.

Une Semaine seulement,
Commençant DIMANCHE SOIR, 2 décembre
Matinée M rdi et Samedi,
L'ACTRICE FAVORITE,
CHARLOTTE THOMPSON,
Secondée par le jeune acteur de talent,
GEO. LEAROCK.
Dans sa comédie-drame,
CHARLOTTE THOMPSON
JANE EYRE.
Dimanche, 9 déc—La ROYAL DRAGON JAPANESE TROUPE. 1dée—

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE ET VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AUJOURD'HUI, 35 NOVEMBRE, EN L'AN de N. S. mil huit cent quatre vingt trois, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, devant moi Andrew Hero, Jr., notaire de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après désignés, ont comparu personnellement Ernest Mittenberger, de cette ville, Président, et Scott McGehee Aimé de cette ville, Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUD DE LA NILE-ORLEANS (SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS) institution dûment organisée de cet Etat, établie en cette ville, et créée en vertu d'un acte passé devant Théodule Huteson, alors de cette ville, le dix-septième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-deux enregistré au bureau des Hypothèques de cette paroisse dans le Livre No 226, page 210 et suivantes, lesquels agissant en leurs différentes capacités et au nom de la dite Compagnie, en vertu de l'autorité dont ils en sont revêtus les actionnaires, dans une réunion générale tenue au bureau de la dite Compagnie, en cet ville, le quatorzième jour de novembre courant. Une copie dûment certifiée de la résolution adoptée par les actionnaires susmentionnée est annexée au présent acte

Lesquels comparants ont respectivement déclaré en leurs dites capacités qu'une réunion générale des actionnaires de la dite Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans avait été convoquée et tenue au bureau de la dite Compagnie, en cette ville, le quatorzième jour de novembre de la présente année, à l'effet d'introduire certaines modifications et additions et certains changements dans la charte en acte d'incorporation de la dite Compagnie passée devant le dit notaire Théodule Huteson, le 17 octobre 1882, après et ante jours d'avis de la dite réunion donné, par voie d'annonces publiées pendant trente jours dans le *Daily l'Orpheus* de la Nile-Orléans et le *Times-Democrat*, deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, ainsi que l'exige la loi, et conformément aux dispositions de l'article 9 de la charte de ladite Compagnie Lesquels comparants ont aussi déclaré qu'à ladite réunion générale il n'est trouvé présent des actionnaires de dite Compagnie ou des agents autorisés d'actionnaires représentant seize cents sept actions du capital de ladite Compagnie, et qu'il a été décidé, avec l'assentiment de toutes les actions représentées à ladite réunion, que les modifications suivantes seraient introduites dans la charte de ladite Compagnie d'assurance susmentionnée de ladite "South ern Insurance Company of New-Orleans," passé devant ledit notaire, Théodule Huteson, le 17 octobre 1882, savoir:

PREMIREMENT

Que le paragraphe de l'article Six de ladite Charte dudit acte d'incorporation, lequel est maintenant ainsi conçu:

"Tout actionnaire pourra, quand il le voudra, payer comptant, en partie ou en totalité, le montant dû sur les actions qu'il possède, et il aura droit dans ce cas, à l'intérêt, au taux de six pour cent par an, sur ces paiements opérés par lui, à partir du jour où il les aura faits, soit changé, modifié et amendé de manière à se lire de la manière suivante:

"Tout actionnaire pourra, quand il le voudra, payer comptant, en partie ou en totalité, le montant dû sur les actions qu'il possède et il aura droit, dans ce cas, à l'intérêt au taux de huit pour cent par an sur les paiements opérés par lui, à partir du premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, et l'intérêt sera payable, s'il est acquis pendant le semestre, le quatrième lundi de janvier et le troisième lundi de juillet."

SECONDEMENT

Que cette partie de l'article sept de la charte ou acte d'incorporation relative à la distribution des profits, laquelle est maintenant ainsi conçue:

"Les profits nets de la Compagnie, préalablement fait des dépenses générales et de l'intérêt au taux de six pour cent par an sur le montant des sections payées à partir du jour de leur paiement, lequel intérêt sera servi tous les six mois (s'il a été réalisé), le quatri me lundi de janvier et le dix-huitième jour de juillet de chaque année, appliqués de la manière suivante:

"Vingt cinq pour cent seront retenus comme fonds de réserve au profit et pour la garantie du capital social.

"Vingt-cinq pour cent seront divisés parmi les actionnaires comme dividende-argent sur les actions payées.

"Cinquante pour cent seront divisés au prorata parmi tous les assurés sur le montant des primes payées au dit profit; néanmoins aucun dividende de moins de cinq dollars ne sera déclaré et aucun dividende déclaré ne reviendra à la partie d'actionnaire de la même manière. Les parties frontionnaires dont il s'agit seront prélevées au crédit du fonds de réserve," soit changé, modifié et amendée de manière à se lire comme suit:

"Après prélèvement des dépenses générales et de l'intérêt au taux de huit pour cent par an sur le fonds capital, ainsi que le stipule l'article six de cette charte les profits nets de la Compagnie seront appliqués comme suit à la fin de chaque année fiscale.

"Vingt cinq pour cent seront retenus comme fonds de réserve au profit et pour la garantie du capital social

"Vingt cinq pour cent seront divisés parmi les actionnaires comme dividende-argent sur les actions payées.

"Et cinquante pour cent seront divisés au prorata parmi les assurés de la Compagnie sur le montant des primes (nettes) acquises de chaque

Et les dites comparants déclarent en outre que, en considération de ce qui précède, et en vertu de l'autorité dont ils sont revêtus les actionnaires de ladite Compagnie d'Assurances du Sud de la Nouvelle-Orléans, ils signifient formellement et font savoir par les présentes que, de la manière prescrite par la loi et conformément aux dispositions de la Charte de ladite Compagnie les articles Six et Sept de la charte en acte d'incorporation de ladite Compagnie d'Assurance du Sud de la Nouvelle-Orléans ont été changés, modifiés et amendés dans le sens indiqué plus haut. Et ordonnant en conséquence que les modifications, changements et amendements ci-dessus institués dans les articles six et sept de la charte ou acte d'incorporation de ladite Compagnie d'Assurances du Sud de la Nile-Orléans, soient enregistrés et publiés de la manière prescrite par la loi; afin qu'il soit connu que les amendements susmentionnés désormais et en tout temps tels qu'ils sont énoncés et exposés et soient en pleine vigueur à l'égard de quiconque est ou se trouvera ou pourra être plus tard actionnaire de ladite Compagnie d'Assurance du Sud de la Nile-Orléans.

Fait et passé en mon bureau, à la Nlle-Orléans, en présence de John J. Ward et d'Achille J. Ferran, témoins; tous deux de cette ville lesquels signent avec les parties et moi, notaire, au jour et à la date ci-dessus.

Original signé
ERNEST MILTENBERGER,
Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
JNO. J. WARD.
A. J. FERRAN.
ANDREW HERO, JR.,
Notaire.

Je, soussigné, annulant des hypothèques en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'amendement ci-dessus de la charte de la "Southern Insurance Company of New Orleans," a été en jour dument enregistré à mon bureau, dans le livre No 226, page 5 6 et suivantes

Nouvelle Orléans, 16 novembre 1883.
GEO. GUINAULT,
Député-Annotateur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.
Moi, Andrew Hero Jr., notaire, dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que ce qui précède est une copie exacte et conforme de l'acte original enregistré dans mes archives.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et le sceau de mon bureau à la Nlle Orléans, Louisiane, ce 19e jour de novembre, A. D. 1883.
ANDREW HERO, JR.
25 nov—5D Notaire.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Carondelet et Gravier.
A.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON RUSKER, PERRY NUGENT
RODOLPH WORTH.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
Exposé de la situation aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:
Actif.....$4,497,800 24
Passif.....2,670,383 44
Surplus.....$1,727,416 75
Des risques contre l'incendie ont maintenant cessé de l'assurer. Le conseil de direction est spécialement autorisé à régler et à payer toutes les pertes en cette ville, mais aussi dans la campagne sur un pied d'égalité avec les meilleures Compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.
HENRY V. GODEN, résident-président.
JULES RUDY, résident secrétaire-résident.
CLARENCE F. LOW, résident-président secrétaire-résident.
Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1883 —1an

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1850.
CAPITAL EN ARGENT...$600.000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Police d'assurance annuelles et à échéances ...ndes de gré à gré, limites contre des risques d'incendie.
W. A. LYMAN.....Président.
CHAS. H. DOLBEAR.....Vice-Président.
CH AS. B. RICE.....Secrétaire.

Directeurs
Samuel H. Kennedy — Paul E. Martinez
Victor Meyer, — Joseph Bowling,
W. R. Garrison — Edward Mills,
George W. Bidell, — Edward Malin,
Alf. Mercier, — J. J. Boles,
Charles Newman, — Louis Bagan,
W. Mentzer, — Henry L. Finch,
Joseph Kohn, — A. K. Howard,
Charles H. Dolbear — Thomas Kane
Reuben G. Beach, — F. D. Wallace,
John Fisher, — F. F. W. Beckman,
S. C. Cutler, — Wm Gaudet,
W. A. Phelps, — John D. Fisher,
M. Gelpi, — A. Recordel,
Wm. B. Lyman, — C. K. Byrd,
Vente non opposée dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
15 p—1an vd

Spectacles, bals, &c.

Académie de Musique DE BIDWELL.

Une semaine seulement commençant dimanche soir, 2 décembre; matinées mercredi et samedi.
HAPPY CAL WAGNER'S
New Minstrels
C. B. BROWN.....Propriétaire et Directeur
E. B. FITZ.....Interlocuteur et Régisseur
Dimanche—9 déc.—MILTON NOBLES.
1 déc—

Pavillon de Faranta.

OUVERT TOUS LES SOIRS,
Au coin des rues Bourbon et Orléans.
NOUVEL AUDITOIRE! GRAND SUCCÈS! FOULE A CHAQUE REPRÉSENTATION!
On sert et tente les soirs pendant la semaine.
JOHNNY PATTERSON, le célèbre Clown Irlandais, avec ses nouveaux chants et de nouveaux monologues.
FRAZER & ALLEN, Vocalistes et Danseurs.
SIGNOR BLITZ, Jr., le célèbre Magicien.
MLLE LUIE, et ses Serins savants.
BLANCHE & ADRIEN LAMOTHE, les FRÈRES CARPER, & MARCEL FRANÇIS.
M. CHARLES BIXAMOS, l'Homme de Fer qui lutte contre deux chevaux.
Matinée tous les Dimanches, Lundis et Samedis à midi. Entrée, 10 cents. Places réservées 15 cents extra. 4déc—1f

QUARTIER GÉNÉRAL DU COMITÉ CENTRAL D'ETAT, } 1 rue Démonsan, Etat de la Louisiane, } Nlle-Orléans, le 24 octobre 1883.

A la réunion générale du Comité Central d'Etat, tenue au salon P. de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, le 22 et le 23 octobre 1883, les résolutions suivantes ont été votées:

Résolu, Que chaque paroisse, et chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans, nomme un délégué par chaque 200 votes démocratiques, et un délégué en sus pour chaque fraction de cent en plus de ces votes, donnée sur un général Willis ou au général Hancock, en prenant le vote le plus élevé comme base de la représentation. Il est bien entendu que chaque paroisse ou ward aura droit à un délégué au moins.

Résolu, Que la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat, sera tenue au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, mardi, le 18 décembre 1883.

Conformément aux résolutions ci-dessus, la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat, dont l'élection doit avoir lieu le mardi suivant le troisième lundi d'avril 1884, se réunira au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, MARDI, le 18 décembre, à midi. Chaque paroisse et chaque ward de la paroisse d'Orléans aura droit aux délégués dont le nombre est indiqué ci-après:

Paroisses.	Vote de Wills.	Vote de Hancock	Nombre délégués.
Ascension	414	411	2
Assomption	1,506	796	8
Avoyelles	1,604	1,316	8
Baton Rouge, E	1,591	1,153	8
Baton Rouge, W	333	330	2
Caddo	1,101	783	6
Bossier	1,536	*2,144	11
Caddo	*2,672	2,478	13
Calcasieu	1,459	784	7
Caldwell	682	529	3
Cameron	253	165	1
Carroll E	191	209	1
Carro.l W	253	247	1
Catahoula	*860	616	4
Claiborne	*1,729	1,353	9
Concordia	1,269	*1,445	8
DeSoto	918	795	5
Feliciana, E	*1,259	763	8
Feliciana, W	*1,229	1,168	8
Franklin	*822	571	4
Grant	351	306	2
Iberia	*886	600	4
Iberville	626	524	3
Jackson	692	382	3
Jefferson	602	438	3
Lafayette	*1,205	590	6
Lafourche	715	1,438	7
Lincoln	*1,460	1,115	7
Livingston	513	270	3
Madison	*2,270	902	13
Morehouse	947	981	5
Natchitoches	1,351	*1,629	8
Orléans:			
1er Ward	1,115	*1,366	7
2e Ward	916	*1,619	6
3e Ward	1,912	*2,317	10
4e Ward	616	*902	2
5e Ward	1,001	*1,289	5
6e Ward	907	959	5
7e Ward	991	1,050	5
8e Ward	764	914	5
9e Ward	1,042	*1,267	5
10e Ward	1,217	*1,784	9
11e Ward	1,162	*1,617	8
12e Ward	537	1,098	5
13e Ward	321	584	1
14e Ward	237	168	1
15e Ward	490	644	2
16e Ward	237	131	1
17e Ward	195	257	1
Ouachita	1,976	*2,229	11
Plaquemines	829	725	4
Pointe Coupée	*1,356	891	7
Rapides	*1,841	1,718	10
Rivière Rouge	694	590	3
Richland	1,158	1,748	6
Sabine	924	*1,434	4
St Bernard	*837	390	4
St Charles	114	108	1
Ste Hélène	484	369	2
St Jacques	*896	509	5
St Jean Baptiste	490	343	2
St Landry	*1,829	2,069	12
St Martin	*852	632	4
Ste Marie	515	451	4
St Tammany	*605	441	4
Tangipahoa	735	714	4
Tensas	1,934	2,005	10
Terrebonne	1,067	1,005	5
Union	*1,594	1,192	8
Vermilion	976	374	5
Vernon	598	372	3
Washington	*574	1,047	4
Webster	588	*861	4
Wilcox	720	320	4
Total	73,778	*5,067	399

*Vote le plus élevé.

J. B. EUSTIS,
Chairman du Comité Central Démocratique d'Etat.
O. M. TENNISON, Secrétaire.
6 nov—2f par sem 1pa 18 déc

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL!
PRO BONO PUBLICO.

EDIT LXXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut:

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes pépinonnies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à ces bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,
LE VINGT-SIXIÈME JOUR DE FÉVRIER 1884,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nous bien aimé sujets et ceux qui visitent notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons,

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, nous prions les dames qui y résident de vouloir se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignées au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyale est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et liaux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans toutes les parties du monde, nous avons le peuple le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer à la joie de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos sujets unis de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat; que les récoltes sont satisfaisantes; que l'enthousiasme et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce; qu'aux chemins de fer de notre capitale opulente, des voies importantes ont été ajoutées—le "Mississippi Valley", qui va être une section riche et fertile du pays, et le "Queen and Crescent" qui contribuera puissamment à la prospérité de la ville reine de l'Ouest—deux entreprises qui, tâtent, ont été mises en "Jeu" par des citoyens et qui y amèneront du capitaux. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'ajoutera à nos richesses et à la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de faire avec plus d'éclat et avec plus de succès notre Carnaval en la Ville du Croissant.

VI. Les préparatifs de nos bien-aimés sujets pour la grande EXPOSITION INDUSTRIELLE UNIVERSELLE ET DE CENTENAIRE DU COTON qui aura lieu dans notre Capitale favorite, la NOUVELLE-ORLEANS, en 1884-85, ont reçu la sanction de notre gouvernement royal, et l'Exposition est assurée de l'appui et du concours de notre auguste personne. La tendance aux agrandissements, l'impulsion donnée au commerce, l'appui du gouvernement, une merveilleuse nouvelle de la science, l'élévation de la population, la richesse et la prospérité qui résulteront de cette grande combinaison des manufactures et des productions des nations du globe, sont au delà des calculs des hommes les plus sages et les plus entreprenants de notre siècle. Même en hiver nos Fêtes Royales ont tout matière ce ouvre pour que NOTRE EXPOSITION soit la plus brillante, la plus belle et la mieux réunie de toutes. Etant la mère de la intelligence du monde les plus illustres de la gloire civilisation.

VII. Nous sommes heureux de le grand plaisir que nous avons ressenti à voir les Etats-Unis et nos propres sujets attachés à notre cour et les Etats-Unis et nos propres sujets attachés à notre cour et les Etats "Clapitanniat" de notre ville reine, et nous adressons des remerciements aux "Orleans" de Baltimore, les actrices et tout ceux qui ont contribué les représentants de notre royaume. Du même part et de la part de notre population, nous invitons nos alliés et nos amis à venir charmantes vues à honorer notre ville de leur présence à la prochaine fête et à l'EXPOSITION DU CENTENAIRE.

Dieu Protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal dans la Ville des Arts, en notre ville de la Louisiane, ce 28me jour d'Octobre 1883, et la Centième Année de notre règne.
Pro bo Rei Publicano.

REX
Contresigné: BATHURST,
Grand Chamberlain.
Palais de Carnaval, Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1883.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST,
Trésor du Roi, Nouvelle-Orléans, Lne.
27 nov—

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui d'ne un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
DONNERA
A LA
Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—
MARDI, 18 DECEMBRE 1883,
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE,
CLASSE M,
Sous la surveillance immédiate et la direction de
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE REDUCTION!
Pas d'ajournement!
de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	$150,000
UN GROS LOT DE.....	50,000
UN GROS LOT DE.....	20,000

2.279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
Au bureau de la compagnie
MARDI, 18 DECEMBRE 1883,
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000...	$150,000
1 ... de	50,000...	50,000
1 Lot de	20,000...	20,000
2 Lots de	10,000...	20,000
4 Lots de	5,000...	20,000
20 Lots de	1,000...	20,000
50 Lots de	500...	25,000
100 Lots de	300...	30,000
200 Lots de	200...	40,000
200 Lots de	100...	20,000
1000 Lots de	10...	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de	$300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré le lot de $150,000 soit	30,000
100 Lots d'approximation de	$200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de	$75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré le lot de $20,000 soit	7,500
9,979 Lots s'élevant à		$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés pour collection dans n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages manuels et semi-mécaniques de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendu à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE Loterie de l'Etat de la Louisiane,
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, en traite sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Seuls payeurs les frais d'express sur toutes les commandes de 25 et plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la
Louisiane National Bank,
Orléans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme M. N. Stewart versus Charles Lemaire—No 9937.
B. J. West & Son versus Charles Lemaire. No 9936.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Ayants de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans les respectives affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Union Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 5 janvier 1884, à midi, du jugement et ordre ci-après décrits, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, Cans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Dumaine, Ste. Anne et Robertson, mesurant soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de soixante-trois pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne parallèle à la rue Ste. Anne, trente-cinq pieds dix pouces sur une première profondeur parallèle à la rue Dumaine, puis rétrécissant en un angle droit vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes sur une seconde ligne de profondeur trente deux pieds trois pouces et trois lignes, et trente-quatre pieds sept pouces de largeur sur la ligne du fond.
Saisi dans les affaires ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 déc—4 11,18-26, jan 2-9

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Vve Alphonse Abadie, posée sur actes!

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 8711—En vertu du writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse de Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Union Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 janvier, 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, Cans l'Ilet, borné par les rues Claiborne, Dumaine, Ste. Anne et Robertson, mesurant soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de soixante-trois pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne parallèle à la rue Ste. Anne, trente-cinq pieds dix pouces sur une première profondeur parallèle à la rue Dumaine, puis rétrécissant en un angle droit vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes sur une seconde ligne de profondeur trente deux pieds trois pouces et trois lignes, et trente-quatre pieds sept pouces de largeur sur la ligne du fond.
Saisi dans les affaires ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4déc—6, 13, 20, 27—2, 9 janv.

Grande vente, par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, de tout le sucre de la bâtisse sitée 40 rue Bienville, dans le Premier District de cette ville, et comprenant un magnifique moulin de salon des sucres, l'ensemble de chambre à coucher, armoires à glace, tables, chaises, bureaux, sofas, tapis de Bruxelles, side-boards et autres meubles à manger, piano, ornements de cheminées